



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Harkis

Question écrite n° 5676

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre delegue aux relations avec le Senat, charge des rapatries, sur la situation des Francais musulmans, premiere et deuxieme generation. Nos compatriotes harkis, notamment les plus jeunes, reclament des mesures de solidarite depuis plusieurs annees, en particulier en milieu urbain. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures que le Gouvernement compte prendre en leur faveur.

Texte de la réponse

La situation des Francais musulmans rapatries figure parmi les priorites du ministre delegue aux relations avec le Senat, charge des rapatries. L'action en direction des Francais musulmans rapatries vise a reparer la dette de la nation envers une communaute qui a consenti des sacrifices et a souffert d'une insertion toujours retardee. La reussite de cet objectif passe d'abord par le dialogue et la concertation responsable avec les membres de cette communaute et les associations qui les representent. C'est le sens de la mise en place d'un groupe de travail sur les Francais musulmans rapatries, le 12 juillet dernier. Les travaux de ce groupe serviront de trame au large debat sur la situation de cette communaute, qui sera conduit devant le Parlement l'an prochain, et aux mesures de nature legislative ou reglementaire qui seront prises en sa faveur. Il s'agit d'engager enfin une action coherente et globale en faveur des anciens harkis et de leurs familles. Une action coherente : l'ensemble des mesures prises s'integrera de maniere etroite dans la politique generale menee par le Gouvernement en matiere d'actions de solidarite. Une action globale : elle prendra en compte non seulement l'aide aux personnes mais aussi la qualite du cadre de vie de la communaute au travers de la politique de la ville. Le budget consacre en 1994 aux actions sociales et culturelles en faveur des Francais musulmans rapatries est une premiere traduction de cette volonte. Il s'elevera a 110,4 MF. Dans le cadre de ce budget, trois objectifs seront privilegies : 1 - favoriser l'accession a la propriete du logement pour les Francais musulmans de la premiere generation. L'accent sera mis en priorite sur le traitement des sites en difficulte et les operations dans les quartiers a forte concentration ; 2 - consentir un effort particulier en matiere d'emploi des jeunes. Une aide specifique a la creation d'entreprise sera instituee ainsi qu'une prime pour faciliter la mobilite geographique dans le cadre de la recherche d'un emploi ; 3 - inscrire des actions propres a ameliorer la formation initiale et professionnelle. Le dispositif des bourses specifiques sera maintenu. En matiere d'apprentissage, un double dispositif d'incitation sera cree sous la forme d'une bourse d'apprentissage pour les jeunes et d'une prime pour l'entreprise qui embauche. L'ensemble de ces mesures viendra en complement des dispositifs generaux mis en place par le Gouvernement en faveur du logement, de l'emploi et de la formation. A ce titre, un certain nombre d'autres credits venant de differents ministeres seront mobilises. C'est ainsi que, en matiere d'emploi, viendront s'ajouter aux mesures specifiques les mesures d'exoneration de charges sociales et la subvention prevue dans le cadre du droit commun pour les chomeurs et beneficiaires du RMI, createurs d'entreprises. De la meme maniere, les employeurs de jeunes Francais musulmans rapatries, sous contrat d'apprentissage ou de qualification, beneficieront, en plus de la prime specifique, des primes et des exonérations de charges attachees a l'embauche des jeunes apprentis dans le regime general. Enfin, dans le domaine du logement, les prefets mobiliseront les prets aides de l'Etat (PAP) necessaires aux operations d'accession a la propriete conduites en

faveur de la première génération. Une priorité sera accordée, dans le cadre de la politique de la ville mise en place par le Gouvernement, aux opérations d'amélioration des espaces urbains et de rehabilitation des logements ainsi que de construction d'équipements publics dans les quartiers où vivent majoritairement les Français musulmans rapatriés. Au titre du plan d'urgence pour la ville décidé en comité interministeriel des villes le 29 juillet 1993, près de 30 millions de francs seront affectés sur des sites harkis, dans les régions suivantes : Provence - Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Champagne-Ardenne, Picardie, Aquitaine, Nord - Pas-de-Calais. Au niveau de la procédure des contrats de ville qui seront négociés pour le XI^e Plan (1994-1998), une lettre circulaire va être adressée aux préfets pour appeler leur attention sur quarante-cinq villes particulièrement concernées par une importante population de Français musulmans rapatriés dans des quartiers en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5676

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : rapatriés

Ministère attributaire : rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2887

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4068